



**Rubrique:** Inscriptions au registre du commerce  
**Sous-rubrique:** Mutation  
**Date de publication:** SHAB - 05.08.2019  
**Numéro de publication:** HR02-1004689878  
**Canton:** VD

**Entité de publication:**

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

## Mutation Gamaya SA, Morges

Gamaya SA  
*[en] Gamaya Ltd. [de] Gamaya AG*  
Route de la Longeraie 7  
1110 Morges  
Jusqu'ici  
EPFL Innovation Park, Bâtiment C  
1015 Lausanne

**IDE:** CHE170772083

**Forme juridique:** Société anonyme

**Siège:** Morges

Jusqu'ici: Ecublens (VD)

Gamaya SA, à Ecublens VD, CHE-170.772.083 (FOSC du 09.11.2016, p. 0/3152873). Statuts modifiés le 27 juin 2019. Siège transféré à Morges. Nouvelle adresse: Route de la Longeraie 7, 1110 Morges. Création d'un capital-participation entièrement libéré fondé sur la décision relative à l'octroi de droits du 20 mai 2016: CHF 300, divisé en 300 bons de participation nominatifs de CHF 1, restreints quant à la transmissibilité selon statuts. Augmentation ordinaire du capital-actions en espèces et par compensation de créances de CHF 4'579'328; en contrepartie de ces créances, il est remis 40'960 actions nominatives de CHF 1 privilégiées quant au produit de liquidation. Nouveau capital-actions: CHF 236'328, libéré à concurrence de CHF 230'928.06, divisé en 142'004 actions nominatives de CHF 1, et 94'324 actions nominatives de CHF 1 privilégiées quant au produit de liquidation, dont 83'448 actions sont entièrement libérées et 10'876 sont libérées à concurrence de 50.35 %, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital par décision du 27 juin 2019. Pour les détails, voir les statuts. Le conseil d'administration et l'assemblée générale ont modifié une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital-participation (selon décision relative à l'octroi de droits de

l'assemblée générale du 20 mai 2016), par décision du 27 juin 2019, pour le détail cf. statuts. L'assemblée générale a modifié une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital (selon décision du 20 mai 2016) par décision du 27 juin 2019. Pour les détails, voir les statuts. Brabeck-Letmathe Andres n'est plus administrateur; sa signature est radiée. Akhtman Yosef n'est plus président. Nouveaux administrateurs avec signature collective à deux: Neill Robert John (prénom d'usage Rob), du Royaume-Uni, à Binningen, président, Jejurikar Rajesh Ganesh, d'Inde, à Mumbai (Inde), et Lal Nityen Ranjan, des Pays-Bas, à Amsterdam (Pays-Bas).

**Précédente publication dans la FOSC:**

Date de la publication dans la FOSC : 09.11.2016

La mutation de l'entité juridique mentionnée a été effectuée dans le registre du commerce.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

Registre journalier no 13829 du 30.07.2019

Registre responsable: Registre du commerce du Canton de Vaud